

Paris, le 11 juillet 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Réunion des régulateurs de jeux en ligne de la France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne (ARJEL/AAMS/SANTA CASA DE LA MISERICORDIA/DGOJ)

Les 19 et 20 Juin dernier, les régulateurs des jeux en ligne de quatre pays européens, la France (ARJEL), l'Italie (AAMS), le Portugal (Santa Casa de la Misericordia) et l'Espagne (DGOJ) se sont réunis à Barcelone (Espagne).

**Cette réunion a permis de confirmer la volonté commune aux quatre régulateurs, de promouvoir une coopération opérationnelle en matière de régulation des jeux en ligne et de renforcer les échanges d'informations.**

Les quatre régulateurs participants œuvrent dans un cadre juridique qui considère que : le jeu n'est pas une activité économique comme les autres mais une activité pour laquelle **chaque Etat doit garantir l'ordre public sur son territoire, protéger les consommateurs contre la fraude et les activités criminelles, prévenir l'addiction, en particulier au sein des groupes de personnes vulnérables, s'assurer de l'intégrité du sport et combattre l'offre illégale de jeu. Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'en tenant compte des spécificités éthiques, culturelles et sociales de chaque pays, par la mise en œuvre d'instruments forts de régulation confiés à des autorités publiques dont les moyens de contrôle ne reposent pas uniquement sur la bonne volonté des acteurs du marché.**

Cette approche politique et ces objectifs communs sont de nature à permettre une coopération concrète entre les régulateurs, coopération qui tendra d'une part, à répondre à l'objectif commun de leur législation de protéger les consommateurs et d'autre part, à échanger sur les critères d'agrément des opérateurs au sein de chaque juridiction.

La réunion de Barcelone a permis de définir une stratégie en matière de régulation et d'initier des échanges d'informations portant sur les opérateurs agréés dans plus d'une juridiction, la lutte contre les opérateurs illégaux et une meilleure connaissance du périmètre d'ouverture du marché et des données de marché, dans le respect de la protection des données personnelles. En outre, des discussions préliminaires se sont engagées entre certains des pays participants au sujet des conditions préalables à une éventuelle mutualisation des liquidités pour certains jeux.

Malgré les choix différents effectués par ces quatre pays en termes d'ouverture de leurs marchés des jeux en ligne, la rencontre a permis une meilleure compréhension entre les autorités de régulations et leurs équipes respectives afin de faire progresser un processus de coopération. **Les quatre régulateurs se sont accordés sur l'importance d'étendre ce processus de coopération aux autres pays européens ayant les mêmes principes et stratégies de régulation.**

**La prochaine réunion se tiendra à Paris au mois de décembre 2012.**